



Lieux d'aide au remplissage de la déclaration fiscale 2020

Attention : pour les rendez-vous après le 31 mars, demander un délai auprès de l'administration fiscale (coût min. 20.-).

BERNEX

CAS de Bernex

Rue de Bernex 313 – 1233 Genève
Tél. 022 420 39 30

Marche à suivre

- 1) Récupérer le formulaire au CAS de Bernex ou sur le site internet <https://www.bernex.ch/node/5111>, y noter ses coordonnées, celles de ses enfants à charge, et joindre les documents demandés.
- 2) Payer 35 CHF à la Mairie de Bernex.
- 3) Déposer son dossier à remplir et ses documents au CAS de Bernex.
- 4) Venir récupérer sa déclaration remplie au CAS de Bernex deux semaines plus tard (sauf information contraire transmise personnellement par téléphone).
- 5) Contrôler, signer et envoyer soi-même sa déclaration à l'administration fiscale cantonale.

Dates

Du 1er février au 30 avril 2021

Conditions

Habitants des Communes de Bernex, Confignon, Perly et de la Champagne disposant de revenus modestes.
CHF 35.- par déclaration.

- Ne pas posséder de bien immobilier.
- Ne pas posséder de fortune supérieure à 80'000 CHF.
- Disposer de revenus modestes (selon la grille disponible sur le site de la commune de Bernex). Attention, en 2021 les déclarations des personnes dont les ressources dépassent les barèmes admis ne seront plus remplies.

CAROUGE

Service des affaires sociales de la ville de Carouge

Rue de la Débridée 3 – 1227 Carouge.
Tél. 022 308 15 30
Inscription par téléphone.

Conditions

- Personnes domiciliées sur la Commune de Carouge.
- Revenu annuel brut ne dépassant par CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par personne supplémentaire.



- Fortune ne dépassant pas les CHF 30'000.- pour une personne seule, CHF 50'000.- pour un couple et + CHF 5'000.- par personne supplémentaire.
- Pour toute inscription, un courrier sera envoyé expliquant la suite de la marche à suivre. La personne inscrite devra fournir tous les documents nécessaires pour le remplissage de la déclaration, ainsi qu'une participation financière de CHF 25.-, et ce, dans un délai imparti. Sans ces derniers et passé la date, l'inscription sera annulée.

Permanences pour les jeunes (18 – 25 ans)

Inscription par téléphone au 022 308 15 30.

Dates sur rendez-vous les 16, 24 et 31 mars de 16h à 19h.

GRAND-SACONNEX

CAS du Grand-Saconnex

Rue Sonnex 3-5 – 1218 Grand-Saconnex.

Tél. 022 420 39 90

Renseignements et prise de rendez-vous sur place ou par téléphone (avoir à disposition le bordereau de l'année précédente).

Dates

Du 1 février à 30 avril 2021.

Conditions

- Personnes domiciliées au Grand-Saconnex et à Pregny-Chambésy, disposant de revenus modestes.
- CHF 35.- par déclaration.

LANCY

Service des affaires sociales

Route du grand-Lancy 41 – 1212 Grand-Lancy

Tél. 022 706 16 66

Inscription au guichet du Service des affaires sociales à partir du 1 février et jusqu'au 31 mars 2021, munis des identifiants indiqués sur la déclaration d'impôts 2020 (numéro de contribuable et code de déclaration). Les inscriptions par téléphone ne sont pas acceptées.

Horaires

Lundi 13h30 à 16h30, mardi 8h30 à 11h30, 13h30 à 18h, mercredi et jeudi 8h30 à 11h30, 13h30 à 16h30 et vendredi 8h30 à 11h30.



Conditions

- Personnes domiciliées sur la commune de Lancy.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule, CHF 60'000.- pour un couple, + CHF 8'000.- par enfant à charge. Fortune ne dépassant pas CHF 10'000.- pour une personne seule, CHF 12'000.- pour un couple ou famille.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- CHF 25.- par déclaration, à payer lors de l'inscription.

Permanence impôts jeunes adultes

Permanence destinée aux jeunes majeurs de 18 ans à 25 ans afin de les guider dans l'établissement de leur première déclaration d'impôts uniquement sur rendez-vous.

Rendez-vous à fixer au guichet du Service des affaires sociales et du logement.

MEYRIN

Antenne fiscale, Gilbert centre

Rue de la Prulay 2bis – 1217 Meyrin
Tél. 022 782 44 80

Prise de rendez-vous dès le 3 février 2021, sur place, par courriel à antenne.fiscale@meyrin.ch ou téléphone, du lundi au jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00.

Dates

De février au 11 juin.

Conditions

- Personnes domiciliées à Meyrin et Satigny.
- Revenu brut annuel ne dépassant pas CHF 43'000.- pour une personne seule, CHF 50'500.- pour les couples avec un enfant, plus CHF 6'100.- par enfant supplémentaire à charge. Fortune maximum CHF 50'000.-
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.

ONEX

Service social, santé et enfance

Rue des Evaux 13 – 1213 Onex
Tél 022 879 89 11
Email : ssse@onex.ch

Renseignements et inscription par téléphone du 8 février au 26 mars 2021.

Lundi 9h-12h / 14h-17h, mardi 9h-12h, mercredi 9h-12h / 14h-17h, jeudi 9h-12h / 14h-17h, vendredi 9h-12h.



Conditions

- Personnes domiciliées à Onex.
- Gratuit pour les personnes remplissant les conditions ci-dessous :
- Revenu fiscal annuel inférieur à CHF 50'000.- pour une personne seule ou CHF 60'000.- pour un couple ou une famille (la rubrique 99.00 du dernier avis de taxation fait foi).
- Epargne CHF 4'000.- pour une personne seule et CHF 8'000.- pour couple ou famille (majoration de CHF 2'000.- par enfant à charge)
ou
- Avoir fait l'objet d'une taxation d'office l'année précédente (revenu max. Fr. 60'000.-)
ou
- Remplir pour la première fois sa déclaration d'impôts
- Les personnes aidées financièrement par l'Hospice général peuvent s'inscrire, pour autant qu'ils aient eu un revenu autre que les prestations HG (salaire, chômage, APG) durant l'année 2020.

Action impôts jeunes : 1ere déclaration pour les jeunes Onésiens de 18 à 25 ans,
Renseignements et rendez-vous : 022 879 89 11

Dates

Sur rendez-vous les vendredis 26 février, 5, 12, 19, 26 mars et 9 avril de 16h à 19h au SSSE, 13 rue des Evaux.

PLAN-LES-OUATES

Service de l'action sociale et de la jeunesse

Route des Chevaliers-de-Malte 5 – 1228 Plan-les-Ouates.

Tel. 022 884 69 60

Email : social@plan-les-ouates.ch

Inscription par téléphone 022 884 69 60 dès le 1er février 2021.

Conditions

- Personnes domiciliées à Plan-les-Ouates et Bardonnex.
- Ne pas dépendre entièrement de l'Hospice général.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 60'000.- et CHF 30'000.- de fortune pour une personne seule, CHF 80'000.- de revenu et CHF 50'000.- de fortune pour les couples, + CHF 10'000.- de revenu et 5'000.- de fortune par enfant à charge.
- Toute personne dépassant ces barèmes s'expose à devoir payer le coût réel de la prestation
- CHF 25.- par déclaration.



THÔNEX

Service de la cohésion sociale

Chemin de Bois-Des-Arts 58 – 1226 Thônex

Tél. 022 869 39 70

Email : social@thonex.ch

Atelier impôts

Atelier impôts sur rendez-vous pour vous aider à remplir votre déclaration d'impôts tous les lundis dès le 8 février 2021 entre 9h00 et 16h00, durant les mois de février et mars.

Pour prendre rendez-vous, remplir le questionnaire en ligne et le déposer à la Mairie.

Conditions

- Être domicilié-e officiellement à Thônex
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice général
- Ne pas être imposé-e à la source
- Ne pas posséder de bien immobilier en Suisse ou à l'étranger
- Ne pas avoir de dettes chirographaires ou crédits
- Ne pas avoir de comptes à l'étranger
- Revenu brut annuel inférieur à CHF 40'000.- pour une personne seule ou CHF 50'000.- pour un couple (+ CHF 5'000.- par enfant mineur et/ou enfant en formation jusqu'à 25 ans à charge)
- Fortune nette inférieure à CHF 37'500.- pour une personne seule ou CHF 45'000.- pour un couple (+ CHF 5'000.- par enfant mineur et/ou enfant en formation jusqu'à 25 ans à charge).
- De CHF 25.- à CHF 40.- selon sa situation familiale (non remboursable)

VERNIER

Service de la cohésion sociale

Chemin de l'Etang 4-6 – 1219 Châtelaine

En collaboration avec les Centres d'action sociale :

CAS de Vernier

Avenue de Châtelaine 81 bis – 1219 Châtelaine

CAS des Avanchets

Rue de Grand-Bay 18 – 1220 Les Avanchets

Prise de rendez-vous au 022 420 47 40 dès le 5 février, 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h, une fois en possession de la déclaration et des justificatifs des revenus 2020.

Dates

A partir du 8 février 2021.



Conditions

- Habitants de la Commune de Vernier.
- Aucun bien immobilier en Suisse ou à l'étranger.
- Aucun compte bancaire à l'étranger.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 53'200.- pour une personne seule et CHF 66'000.- pour les couples et famille monoparentale avec un seul enfant + CHF 7'000.- par enfant à charge.
- L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
- 20 CHF par déclaration (non-remboursable si la personne ne se présente pas au rendez-vous).
- Gratuit pour les personnes aidées financièrement par l'Hospice général.

VERSOIX

Service Cohésion sociale

Route de Suisse 18 – 1290 Versoix.

Tél. 022 775 66 58

Inscription par téléphone dès le 1er février 2021, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30.

Conditions

- Habitants de la commune de Versoix.
- Revenu annuel brut ne dépassant pas CHF 50'000.- pour une personne seule et CHF 60'000.- pour les couples + CHF 7'000.- par enfant à charge. L'épargne ne doit pas dépasser CHF 20'000.- pour une personne seule et CHF 35'000.- pour les couples et familles.
- Entre CHF 35.- et 80.- selon les revenus de la personne.

VILLE DE GENEVE – ACTIONS IMPÔTS

Inscription du 1er février au 12 février 2021, uniquement par téléphone au n° gratuit 0800 33 88 99.

Dates

Du 3 février au 31 mars 2021

Venir au rdv à l'heure précise, seul et avec un masque. Toutes les mesures de protection seront assurées et adaptées en fonction de l'évolution du contexte sanitaire du au COVID 19.

Conditions

- Être domicilié-e sur le territoire de la Ville de Genève
- Avoir un revenu brut annuel inférieur à :
 - CHF 40'000. – pour une personne seule,
 - CHF 50'000. – pour un couple,
 - CHF 10'000. – par enfant à charge ;



- Disposer d'une fortune nette ne dépassant pas :
 - CHF 37'500. – pour une personne seule
 - CHF 60'000. – pour un couple
 - CHF 15'000. – par enfant à charge ;
- Ne pas avoir un statut d'indépendant-e ;
- Ne pas dépendre financièrement à 100% de l'Hospice général ;
- Ne pas posséder de bien immobilier ;
- Ne pas être imposé-e à la source.
- CHF 30.- par déclaration.

POINT JEUNES - Hospice général

12, Glacis-de-Rive – 1207 Genève

Permanences prévues entre mars et juin.

Les jeunes entre 18 et 25 ans, prêts à remplir eux-mêmes leur déclaration fiscale peuvent prendre contact par courriel (pointjeunes@hospicegeneral.ch) pour obtenir des informations.

PARTI DU TRAVAIL

25, rue du Vieux-Billard – 1205 Genève – deuxième étage.

Renseignements au 022 321 79 58 ou 077 431 24 07

Conditions

- Envoyer les documents (photo ou scan) par courriel « impots@pdt-ge.org »
- Ou par courrier postal à Parti du Travail, case postale 16, 1211 Genève 8
- Tout public. Etudiants, AVS/AI, chômeurs, HG : CHF 30.- ; salariés : CHF 50.- (paiement par BVR)

Maison de quartier des Eaux-Vives

Chemin de la Clairière 3 – 1207 Genève

Permanence proposée par l'Office social du Parti du Travail.

Inscription par téléphone : 022 736 72 71 pendant les horaires d'accueil de la Maison de quartier (Lundi 14h-18h30, mardi 10h-12h et 16h-18h30, jeudi 10h-12h et 16h-20h, vendredi 16h-18h30).

Dates

Tous les mardis du 16 février au 11 mai 2021 de 15h à 18h.

Conditions

- Apporter tous les documents utiles (déclaration d'impôt de l'année précédente, avis de taxation, certificats de salaires, attestation OCPA, pensions, subsides, coupons AVS, décompte et primes de l'assurance maladie, compte épargne et bancaires du 31.12, relevé de vos frais, etc.).
- Tout public. CHF 50.-. CHF 30.- pour AVS, AI, chômeur, apprenti, étudiant.



ASSOCIATION ALTERNATIVES DETTES

Cité Universitaire / Espace de quartier Champel

Chemin Edouard-Tavan 5bis – 1206 Genève

Prendre contact par email : info@alternatives-dettes.ch

Dates

Toute l'année, hors vacances scolaires de Noël, de Pâques et le mois d'août.

Tout public.

CHF 52.- pour les non-membres ; CHF 32.- pour les membres.